

J'ai trouvé un peu moins heureux dans sa manière de s'exprimer lorsque, changeant de sujet, il a traité de l'administration des affaires publiques. A l'égard du Gouvernement et de son administration de la chose publique, il s'est servi des termes les plus élogieux, il a pris un ton qui n'était pas entièrement d'accord avec le témoignage pur et simple des faits. Ce que j'en dis n'est pas, bien entendu, sous forme de reproche à l'honorable député; car je n'ai pas oublié mes propres années de jeunesse; je sais que les jeunes gens sont toujours excusables de montrer de l'enthousiasme, et même d'exagérer dans ce sens, jusqu'à l'extrême limite de l'aveuglement le plus complet.

Si ce n'était la première année que l'honorable député occupe un siège en cette Chambre il aurait, j'en suis convaincu, sommé le Gouvernement d'expliquer le retard qui s'est produit dans la convocation du Parlement, il lui aurait demandé pourquoi il avait laissé passer les mois de novembre et de décembre sans rien faire pour l'expédition des affaires publiques. L'honorable député ne sait pas, comme nous savons, vous et moi, monsieur l'Orateur, et comme le Gouvernement sans doute s'en souvient, que, aux termes de la loi de notre Parlement, loi bien connue, bien qu'elle ne soit pas écrite, les Chambres doivent être convoquées de bonne heure à l'automne, et jamais plus tard que le mois de novembre, à moins que quelque grave événement public n'y contrevienne.

Cette règle est tellement bien admise, qu'il y a quelques années il fut décidé, en conséquence, que l'exercice financier courrait du 1er avril au 31 mars, et non pas comme cela s'était fait jusque-là du 1er juillet au 30 de juin. Quelle raison pouvait-on avoir de ne pas convoquer le Parlement, suivant la règle ordinaire, de bonne heure à l'automne? Quelle raison le Gouvernement peut-il invoquer pour s'excuser de ce retard? Quelle excuse peut-il avoir, sauf celle qu'invoque le débiteur insolvable dont les dettes sont nombreuses et l'actif faible, et qui remet au plus tard possible la date fatale du règlement de compte? Aussi le Gouvernement s'est-il appliqué à remettre, à remettre et à remettre encore la date de convocation du Parlement jusqu'au dernier moment où il s'est vu forcé de rencontrer ce créancier et ce maître, avec un actif très faible et un bilan très chargé.

Si l'honorable représentant d'York (N.-B.) siégeait depuis plus longtemps en cette Chambre, il aurait remarqué du nouveau sur les banquettes ministérielles. Sans doute l'honorable député de Bellechasse s'est aperçu du changement, car voilà deux sessions qu'il est ici. A propos, il est deux circonstances que je désire signaler à l'attention, dont l'une nouvelle et l'autre pas. Le fait nouveau, c'est que nous avons enfin sur les banquettes ministérielles un solliciteur général. On a beaucoup tardé à remplir cette vacance. Le manteau est resté en suspens à peu près deux ans; mais le voilà enfin tomber sur les épaules de l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Meighen). Mes compliments au solliciteur général. Je parle franchement en déclarant que je le crois bien qualifié pour remplir cette charge, bien qualifié au point de vue professionnel, et encore mieux qualifié au point de vue politique. Voilà déjà quelques années qu'il siège en cette Chambre. Il m'a été donné de l'observer presque depuis le jour de son entrée ici, et dès sa première apparition il nous a donné mainte preuve de la souplesse de son esprit et de son maître talent de dialecticien. Mais, s'il m'est permis de parler en toute franchise et de reconnaître pleinement le mérite de l'honorable député de Portage-la-Prairie, je dois dire que s'il est rhéteur habile, il est sophiste plus habile encore.

Il se trouve peu d'hommes, en cette Chambre ou ailleurs, aussi aptes que l'honorable monsieur à présenter sous de beaux dehors des sophismes ou des paradoxes. Lorsqu'il s'agit de faire paraître qu'on a raison alors qu'on a tort, peu d'hommes sont en mesure de rendre plus de services que le nouveau solliciteur général. Et si l'honorable ministre du Commerce (M. Foster) était à son siège, je le mettrais en garde contre ce rival, car sur son propre terrain le solliciteur général pourrait bien lui en remontrer. Or, c'est là qu'est le mystère pour moi: Les talents de l'honorable député de Portage-la-Prairie sautaient aux yeux, et non seulement de la Chambre, mais du public, mais de tout le monde. Comment se fait-il alors que le premier ministre ait mis si longtemps à les découvrir?

Je ne me figure pas que le premier ministre, dont l'esprit est si pénétrant, ne se soit pas aperçu de ce qui était évident pour tous. Pourquoi donc a-t-il laissé un